

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 80071
Numéro SIREN : 401 474 044
Nom ou dénomination : AIR SHIP

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/005785

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/005785**
n° de gestion : **2000B80071**
n° SIREN : **401 474 044 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 15/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AIR SHIP - Société à responsabilité limitée
le Vieux Village 26400 Soyans -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



786846

5785

Imprimé 2033A du 11/04/2019

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012	0	
	Autres	014	844	016	844	0
Immobilisations corporelles		028	94 935	030	48 332	46 603
Immobilisations financières (1)		040		042		0
Total I (5)		044	95 779	048	49 176	46 603
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		0
	Marchandises	060	2 444	062	2 444	0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		0
	Autres (3)	072	8 599	074		8 599
Valeurs mobilières de placement		080		082		0
Disponibilités		084	5 879	086		5 879
Charges constatées d'avance		092		094		0
Total II		096	16 922	098	2 444	14 478
Total général (I + II)		110	112 701	112	51 620	61 081
PASSIF				Exercice N NET		
Capitaux propres						
Capital social ou individuel				120	7 622	
Écarts de réévaluation				124		
Réserve légale				126	463	
Réserves réglementées				130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants				131) 132	
Report à nouveau				134	23 503	
Résultat de l'exercice				136	15 481	
Provisions réglementées				140		
Total I				142	47 069	
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées				156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
Fournisseurs et comptes rattachés				166		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169) 172	
Produits constatés d'avance				174	14 012	
Total III				176	14 012	
Total général (I + II + III)				180	61 081	
Renvois						
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations	182	28 520	

AB

Imprimé 2033B du 11/04/2019

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

										Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N	
Produits d'exploitation											
Ventes de marchandises						209			210		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires				215			214	68 715	
	services					217			218		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	68 715		
Charges d'exploitation											
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	10 577		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)								240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier			immobilier			242	15 832	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	474)	244	698	
Rémunérations du personnel								250	10 190		
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	2 870		
Dotations aux amortissements								254	13 006		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259) 262		
					dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	53 173		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	15 542		
Produits et charges divers											
Produits financiers								(III)	280		
Produits exceptionnels								(IV)	290		
Charges financières								(V)	294		
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347) (VI)	300	61
					Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	15 481		

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		acquises ou créées au cours de l'exercice Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	
--	-----	--	--	-----	--



Imprimé 2065 du 11/04/2019

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes

Déclaration néante

Si PME innovantes

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

Préciser éventuellement :
 l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse de messagerie

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère

B ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Activités exercées

C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?

Non

Si oui, nom du logiciel utilisé :

Nom et adresse du comptable

Salarié/Indépendant :

S

Tél :

0651300007

BENOIT OSCAR
 COMPTABLE
 420. RUE VIEILLE

38570 TENCIN

Nom et adresse du conseil

Salarié/Indépendant :

Tél :

*Copies des comptes annuels de la SARL AIR SHIP
 certifiées conforme Robert Bony
 Gérant de la SARL*

Nom adresse et téléphone de l'AGA ou de l'OMGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément :	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

AB

Imprimé 2065 du 11/04/2019

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal				
Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %				
Bénéfice imposable à 28 %				
Bénéfice imposable à 15 %				
15 481				
Déficit				
0				
2 Plus-values				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)				
Plus-values à long terme au taux de 19%				
Autres Plus-values imposables au taux de 19%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%				
Plus-values exonérées art. 238 quindecies				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas).				
Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater				
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeune entreprise innovante	Entreprise nouvelle art. 44 septies	Pôle de compétitivité X	Société d'investissements immobiliers cotée
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Autres dispositifs
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
D IMPUTATIONS				
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				

Imprimé 2065BIS du 11/04/2019

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Montants des sommes versées :					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires Remboursements 5 6		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Remboursements 7 8	

J DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)
Adresses des autres établissements

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	9 600
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

B - RÉSULTAT FISCAL				1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2				312	15 481	314	0
Réintégrations							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)			986				
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)			987				
Zone restruct. défense (44 terdecies)			127				
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)			138				
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)			981		342		
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)			989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			991				
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)			990				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992				
Divers, dont :	Investissements outre-mer		344				
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		345		350		
	Créance due au report en arrière du déficit		346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	15 481	354	0
Déficits							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)		dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	15 481	372	0

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 11/04/2019

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ					

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds commercial	400		402	404	406 0
Autres	410	844	412	414	416 844

IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	420		422	424	426 0
Constructions	430		432	434	436 0
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	18 119	442	444	446 18 119
Installations générales agencements divers	450		452	454	456 0
Matériel de transport	460	47 162	462 28 520	464	466 75 682
Autres immobilisations corporelles	470	1 134	472	474	476 1 134
Immobilisations financières	480		482	484	486 0
TOTAL	490	67 259	492 28 520	494	496 95 779 0

II AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500	844	502		504		506	844
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	510		512		514		516	0
Constructions	520		522		524		526	0
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 695	532		534		536	12 695
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	0
Matériel de transport	550	16 396	552 12 682		554		556	29 078
Autres immobilisations corporelles	560	6 235	562 324		564		566	6 559
TOTAL	570	36 170	572 13 006		574	0	576	49 176

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)	596	585	597	599
			591	

Imprimé 2033D du 11/04/2019

**RELEVÉ DES PROVISIONS
 - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
 DÉFICITS REPORTABLES**

Formulaire néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				0
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607				0
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				0
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	7 063	632	5 943	634	636		13 006
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646		0
	Sur clients et cptes rattachés	650		652		654	656		0
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666		0
TOTAL		680	7 063	682	5 943	684	0	686	13 006

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles		700		705	
Terrains		710		715	
Constructions		720		725	
Installations techniques, matériel et outillage		730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers		740		745	
Matériel de transport		750		755	
Autres immobilisations corporelles		760		765	
TOTAL		770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
TOTAL des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380

N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 610
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 919
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	



Imprimé 2033E du 11/04/2019

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	68 715
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	68 715

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	10 577
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	15 832
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	26 409

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	42 306
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF pour les mono-établissements)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
	dont apprentis 657	
	dont handicapés 651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 11/04/2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						Formulaire néant
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	500	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique	Dénomination					
Numéro SIREN	Nombre de parts		% de détention			
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal	Commune		Pays			
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR BENOIT RENAUD				
Nom marital		% de détention	30,00	Nb de parts ou actions		150
Date de naissance	13/04/1966	N° Département	75013	Commune	PARIS	Pays FRANCE
Adresse (N°, type et libellé voie)		PASSAGE SAINT FERDINAND				
Code Postal	92180	Commune	NEUILLY SUR SEINE		Pays	FRANCE
Titre et Nom patronymique		MADAME BUTTIGNOL DORIS				
Nom marital		% de détention	30,00	Nb de parts ou actions		150
Date de naissance	26/04/1962	N° Département	68000	Commune	MULHOUSE	Pays FRANCE
Adresse (N°, type et libellé voie)		LE VIEUX VILLAGE				
Code Postal	26400	Commune	SOYANS		Pays	FRANCE
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR BENOIT OSCAR				
Nom marital		% de détention	40,00	Nb de parts ou actions		200
Date de naissance	30/12/1964	N° Département	75019	Commune	PARIS	Pays FRANCE
Adresse (N°, type et libellé voie)		420, RUE VIEILLE				
Code Postal	38570	Commune	TENCIN		Pays	FRANCE

Imprimé 2033G du 11/04/2019

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905			Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	



Imprimé 2059H du 11/04/2019

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**Formulaire néant **IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE**

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :				
Code Postal		Commune		Pays



Imprimé 2059I du 11/04/2019

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Code Postal	Commune	Pays	



Imprimé 2069RCI du 11/04/2019

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile			
		Néant	
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	576		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
Ci déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
Ci déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	CIC	Montant	1 639
Ci déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

**RAPPORT DE GESTION CONCERNANT LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018
RESOLUTION D' AFFECTATION DU RESULTAT
Pour la sarl Air Ship**

Madame, Monsieur, chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

1. Établissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

2. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

Situation :

Pour cette année, nous avons un bénéfice de 15 481 euros.

Évolution prévisible :

Nous continuons notre politique commerciale de développement de l'activité montgolfière pour l'année 2019.

3. Conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du code du commerce.

Prix unitaire des vols en montgolfière reste identique à 2018:

Prix public unitaire de 230 euro (deux cent trente euro) pour l'année 2019

4. Affectation du résultat

Pour cette année, nous avons un résultat d'exploitation de 15 542 euro qui est du à une année bonne de vol (météorologie favorable).

Le résultat fiscal est de 15 481 euro, en fonction de notre comptabilité, nous proposons aux associés d'affecter ces bénéfices au compte « report à nouveau ».

5. Résolutions particulières

Vu les bons résultat de cette année, nous avons investis en fin d'année dans une nouvelle montgolfière, pour pouvoir transporter des personnes à mobilités réduites.

La gérance, Mr. Robert BENOIT

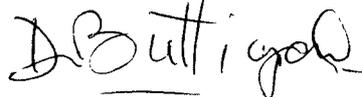


Rapport voté et approuvé à l'unanimité par les associés, le 30/06/2019.

et approuvé



lu ET APPROUVÉ



lu et approuvé

